



RAPPORT « ITEKA N'IJAMBO » SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

I. CONTEXTE

A. POLITIQUE

Au cours de la période couverte par ce rapport, le Burundi a été caractérisé par un contexte politique tendu.

En effet, le Secrétaire général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo qui a mené des descentes à l'intérieur du pays a prononcé des discours de haine.

En date du 27 septembre 2023, sur le terrain de football, en commune et province Kayanza, le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo a indiqué que la province Kayanza doit être celle des membres de son parti coûte que coûte pour préparer les prochaines élections. Il a demandé à ses militants de faire adhérer massivement les partisans des autres partis au pouvoir : « Faites adhérer par force trente-quatre mille membres au moins, et mille cinq cent membres restants seront pour les partis UPRONA, FRODEBU et CNL ; les autres partis n'ont pas de place dans la scène politique. » Dans son allocution, il n'a pas manqué à se réjouir des opposants déjà massacrés sous le règne de Pierre Nkurunziza arguant que les personnes tuées étaient des obstacles et que "Sogo"¹ a fait tout pour exterminer pas mal des opposants en ajoutant que le processus de tuer les opposants continue.

Au cours de cet événement, des habitants de cette province ont été contraints de participer à cette rencontre malgré que certains n'appartiennent pas au parti CNDD-FDD. Le matin, des membres de la milice Imbonerakure ont barré des routes interdisant des membres d'autres partis politiques de vaquer à leurs activités quotidiennes.

En outre, cette période a été également marquée par une visite du Président de la République à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, au Cuba et en Belgique. Son absence au

¹ Feu Président Pierre Nkurunziza

pays a coïncidé avec la situation des rumeurs de coup d'état et le Président lui-même s'est exprimé dès son retour au pays en disant que son conseiller lui a fait peur.

Au niveau de la justice transitionnelle, le Parlement burundais s'est réuni en date du 18 septembre 2023, au Palais des Congrès de Kigobe, en Mairie de Bujumbura, pour suivre le rapport de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), exercice 2022 qui couvre la période 1885-1973 ainsi que les résultats des enquêtes réalisées au cours de la période écoulée de 4 ans (2018-2022). Au cours de cette session, il a été rapporté que la CVR a déjà collecté pas mal de documents et de témoignages sur la réalité du passé macabre sur le Burundi provoqué par des colonisateurs : « Nous avons remarqué que les colonisateurs ont déclenché les divisions ethniques au Burundi dans le cadre de la politique de « diviser pour régner », a dit le président de la CVR, Ambassadeur Pierre Claver Ndayicariye.

B. SECURITAIRE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 18 personnes tuées dont 13 cadavres retrouvés. Parmi ces victimes, 8 personnes ont été tuées par [des gens non identifiés](#), 6 personnes tuées suite [aux faits sécuritaires](#) (exploitation d'or et pluies diluviennes) et 2 personnes tuées suite [aux règlements de compte](#) ainsi que 2 cas [d'infanticide ou assassinats d'enfants](#).

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

A. DROIT A LA VIE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 5 personnes tuées par [des agents étatiques](#) dont 2 victimes mortes au cachot suite à la faim.

B. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

B.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 5 personnes victimes [des violences basées sur le genre](#).

B.2. TORTURE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 3 personnes [torturées](#).

C. DROIT A LA LIBERTE

C.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 5 personnes [enlevées et/ou portées disparues](#).

C.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 13 personnes [arrêtées arbitrairement](#).

D. CONDITIONS DE DETENTION

Au cours du mois de septembre 2023, selon les données de la DGAP, sur la capacité d'accueil des prisons au Burundi qui est de 4294, les effectifs des personnes identifiées sont de 12933 dont 105 nourrissons et 172 mineurs, soit un taux moyen d'occupation qui est 301.18%. Des prisonniers continuent à mener une vie difficile dans les prisons et un manque criant de la nourriture a été observé au cours de cette période.

III. DROITS CATEGORIELS

III.1. DROITS DE L'ENFANT

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 2 enfants tués, 5 mineurs victimes de VBGs et 2 mineurs arrêtés arbitrairement. Au moins 105 nourrissons et 172 mineurs dont 136 condamnés et 36 prévenus sont dans les différentes prisons du pays.

III.2. DROITS DE LA FEMME

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 2 femmes tuées. En outre, au moins 879 femmes dont 441 prévenues et 438 condamnées sont en prisons.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce rapport relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce rapport répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées ;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi.

Aux partenaires techniques et financiers

- d’user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l’homme intervenant au Burundi.

A l’EAC, à l’Union Africaine et aux Nations Unies

- de s’impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d’accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s’imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l’insécurité.